

QUESTIONS ET REPONSES A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Programme de renforcement de la résilience des communautés urbaines et rurales vulnérables en Mauritanie

Ref: T05-EUTF-SAH-MR-07

General disclaimer: As stated in PRAG 6.5.4, please note that In the interest of equal treatment of applicants, the contracting authority cannot give a prior opinion on the eligibility of an applicant, an affiliated entity, an action or specific activities.

	QUESTIONS	ANSWERS
1	La date limite de soumission est un dimanche.	Un erratum a été publié pour modifier cette date qui est fixée au 16/07/2018 au lieu du 15/07/2018. Les offres doivent arrivées à cette date au plus tard 16 :00 heure de Bruxelles.
2	Est-ce des activités de micro crédit seront éligibles?	Les crédits à des tiers ne seront pas des couts éligibles. Cela étant dit les subventions peuvent financer des activités liées au micro crédit, par exemple apporter son soutien pour aider les bénéficiaires à bénéficier de prêts d'institutions financières.
3	Est-ce que les ONG nationales ont la possibilité de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), vu les conditions assez strictes en termes de capacité de gestion qui sont demandées?	(i) l'AMI ne fait aucunement la distinction entre ONG nationales et internationales; (ii) les conditions d'éligibilité en termes de capacité de gestion s'appliquent uniquement au demandeur chef de file, à fin d'assurer une mise en œuvre rapide et minimiser le risque fiduciaire, mais il est parfaitement possible pour d'autres ONG avec moins de capacité et d'expérience de faire partie d'un consortium; (iii) cet AMI n'est que l'un des instruments de financement de l'Union européenne dont peuvent bénéficier les ONG. Il y a d'autres instruments qui visent spécifiquement le renforcement des petites organisations de la société civile, avec des critères d'éligibilité différents. Les différentes opportunités de financement en cours peuvent être consultées sur le site https://eeas.europa.eu/delegations/mauritania_fr pour consulter
4	Est-ce qu'il est nécessaire de démontrer l'existence d'un partenariat formalisé avec les autorités nationales et/ou locales pour présenter les notes succinctes?	Les lignes directrices n'exigent pas d'avoir des lettres de soutien ou des accords signés avec les autorités au stade de présentation des notes succinctes
5	Est-ce que l'interprétation que font les lignes directrices de l'urbain et du rural est administrative et rigide?	Les lignes directrices font une interprétation assez large de ces concepts et c'est aux demandeurs dans leurs propositions de les interpréter de la façon la plus adaptée aux

	QUESTIONS	ANSWERS
		réalités du pays.
6	Est-ce que dans l'activité 2.3 "Renforcer les capacités d'adaptation des populations pastorales à des chocs climatiques et à la dégradation de l'environnement" il n'est pas possible de rajouter les agriculteurs?	En principe on ne peut pas changer les lignes directrices mais il y a d'autres activités formulées de façon assez large pour permettre un travail avec des agriculteurs dans le sens du renforcement des capacités d'adaptation, notamment la 2.1.
7	Les activités prévues dans les lignes directrices sont formulées plutôt comme des résultats, comment faut-il les considérer?	Il s'agit d'une question linguistique et effectivement elles pourraient passer par des résultats alors que les véritables activités correspondraient plutôt à ce qu'on appelle dans les lignes directrices activités spécifiques, données à titre indicatif.
8	Quelle est la complémentarité avec le RIMRAP ?	Le responsable de ce programme a indiqué que pour plus d'informations sur ce qui est prévue dans le cadre de ce programme, il faut consulter son site web http://www.rimrap.org/ et se rapprocher des ONG chefs de file de chaque consortium RIMRAP.
9	Vu que les différents consortia devront mutualiser des moyens pour faire la coordination de l'ensemble du programme, est-ce qu'elles doivent prévoir déjà une ligne dans le budget dans les notes succinctes?	Dans les notes succinctes il n'est pas nécessaire de fournir un budget détaillé. Cependant, dans l'étape suivante d'élaboration des propositions complètes, il faudra prévoir dans le budget des moyens pour cette coordination entre les consortia.
10a	Est-ce que chaque consortium d'ONG doit prévoir déjà dans la note succincte une complémentarité géographique avec les autres consortia potentiels?	Cette complémentarité est indispensable mais elle sera surtout assurée dans la phase de négociation, et donc pour les notes succinctes chaque consortium d'ONG peut se sentir libre de proposer les zones d'intervention qui lui semblent les plus pertinentes.